

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 20 décembre à 19h00 sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M. Ducrocq, Mme Assal, Mlle Binet, M. Clais, M. Danguigny, Mme Dufour, Mlle Fourier, M. Gogibus, M. Govart, M. Guilbert, M. Plumart, Mme Questier, Mlle Rousselle, M. Vanpoperinghe, M. Vermeersch
Excusés : M. Delhaye (procuration à Mme Questier), Mme Vandebossche, (procuration à M. Dambricourt)

Voici les principales délibérations qui ont été prises lors de cette séance :

Intégration de Watten à la Communauté de Communes de la Colme

Suite au débat instauré depuis quelques mois au sein du conseil municipal, réunions, remise d'un questionnaire au président de la CCC, débat avec ce dernier. Sachant que Watten est une des rares communes dites "isolées" du département et que l'intégration à une communauté de communes sera obligatoire au 1er juin 2013 en vertu de la nouvelle loi réformant les collectivités territoriales. Les élus ont décidé à bulletins secrets de demander l'adhésion de la commune de Watten à la Communauté de Communes de la Colme à compter du 1er janvier 2012, par 18 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre.

Fixation des tarifs des services publics locaux pour 2011, le conseil a voté l'augmentation des tarifs des services publics locaux revalorisés de 2%.

Virements de crédit : pour l'amortissement de la déchetterie et la prise en charge de plusieurs opérations non programmées, le conseil valide plusieurs modifications budgétaires.

Fixation de la rémunération des agents chargés du recensement

Le recensement aura lieu sur le territoire communal à partir du 20 janvier, 6 personnes seront chargées des opérations de recensement et seront rémunérées selon les barèmes en vigueur.

Dénomination d'un secteur à urbaniser : le conseil valide l'appellation « cour Vanderhaeghe » pour dénommer un nouveau secteur à urbaniser rue de Millam sur le site de l'ancienne ferme du même nom.

Mise à disposition des services de la direction départementale des territoires et de la mer : le conseil autorise M. le Maire à signer cette convention qui permettra notamment la reprise par la mairie sur demande de la DDE de l'instruction des certificats d'urbanisme.

Rétrocessions des espaces communs de lotissements : le conseil accepte la rétrocession dans le domaine public communal à l'issue des travaux, des espaces communs qui seront aménagés dans le cadre de la création des lotissements de la rue de Millam.